

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : JAX Halo-Guard FG-PM

Nom de la substance : Grease

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Producteur/fournisseur:
JAX INC.
W134 N5373 CAMPBELL DRIVE
MENOMONEE FALLS, WI 53051 USA
Tel: +01-262-781-8850
Fax: +01-262-781-3906
E-mai: pattyr@jax.com
Web: www.jax.com

Service de les clients: Service chargé des renseignements:
Préparé par B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
Email: clients@reachteam.eu
www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)
Numéro d'appel d'urgence:

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu
aquatique, Catégorie 3

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :
sur les Dangers

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des
yeux/ du visage.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les
laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 61789-86-4 acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium
- 156105-31-6 Sulfonate (AW) Ca Salt

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

2.3 Autres dangers

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., fractionation bottoms, heavy ends, sulfonated, calcium salts	148520-84-7		Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
zinc oxide	1314-13-2 215-222-5		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8		Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4 263-093-9		Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 10
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1		Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 10
Sulfonate (AW) Ca Salt	156105-31-6		Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la
peau : Laver à l'eau chaude et au savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets irritants
Sensibilisation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
Vêtement complet résistant au feu

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection adéquat.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Autres données : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 0,62 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 4,37 mg/m3

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 0,31 mg/kg

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 1,09 mg/m3

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 0,31 mg/kg

PNEC

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Eau douce
Valeur: 0,051 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0051 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 9320 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 932 mg/kg

Sol
Valeur: 1860 mg/kg

STP
Valeur: 1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection respiratoire | : | En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. |
| Protection des mains | : | Gants imperméables
Remplacer en cas d'usure. |
| Protection des yeux | : | Lunettes de sécurité avec protections latérales |
| Protection de la peau et du corps | : | vêtements étanches |
| Mesures d'hygiène | : | À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | | |
|-------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. |
|-------------------|---|--|

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|----------------------------|---|-----------------------------------|
| Aspect | : | pâte |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | aromatique |
| Seuil olfactif | : | |
| Point d'éclair | : | Donnée non disponible
> 180 °C |
| | | Méthode: coupelle ouverte |
| Température d'inflammation | : | Donnée non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammabilité : Pas d'information disponible.

pH :

Point/intervalle de fusion : Non applicable
: Note: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Note: Non applicable

Pression de vapeur :

: Non applicable

Densité : Pas d'information disponible.

Densité relative : 0,95 - 1,05

à

Hydrosolubilité :

négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow:
log Pow:
Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Note: Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

9.2 Autres informations

Pouvoir oxydant : Note: Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.
Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

Décomposition thermique : Note: Donnée non disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie orale
zinc oxide : DL50: > 8.437 mg/kg
Espèce: Rat

acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée
dodécylbenzènesulfonate de calcium : DL50: > 4.199 mg/kg
Espèce: Lapin
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium : DL50: > 4.000 mg/kg
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 402

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Remarques: Irritant pour les yeux.
: Classification: Irritant pour les yeux.

Irritation des yeux
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Sensibilisation : Remarques: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation
acides sulfoniques de : Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré,
pétrole, sels de calcium probable ou prouvé, chez l'homme

benzénamine, N-phényl-, : Espèce: Cochon d'Inde
produits de réaction avec le : Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de
triméthyl-2,4,4 pentène laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Sulfonate (AW) Ca Salt : Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré,
probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Évaluation toxicologique

Information : Le produit lui-même n'a pas été testé.
supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les poissons zinc oxide	:	CL50: 1,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
dodécylbenzènesulfonate de calcium	:	CL50: 22 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Essai en statique Contrôle analytique: non Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	:	CL50: > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	:	CL50: > 71 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE ligne directrice 203
zinc oxide	:	1

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

- Biodégradabilité
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Résultat: Facilement biodégradable.
Période d'essai: 28 jr
Remarques:
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium : aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
8,6 %
- benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Remarques:
Donnée non disponible
- Bioaccumulation
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 21 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 104

12.4 Mobilité dans le sol

- Mobilité : Remarques:
Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

- Information écologique
supplémentaire : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Information écologique supplémentaire
benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
auto classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

État actuel de notification

US.TSCA	:	Dans l'inventaire TSCA
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne LIS.
AICS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

JAX Halo-Guard FG-PM

Version 1.4

Date de révision 26.08.2016

Date d'impression 26.08.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.